



FGTE CHEMINOTS
**RESTAURATION
 FERROVIAIRE**

Cfdt:



11 décembre 2018 : la CFDT devient première organisation syndicale en France, secteurs privé et public confondus.

FLASH INFOS

SAINT-DENIS | JANVIER 2019

MOMENTUM

TOUTE L'ÉQUIPE CFDT VOUS SOUHAITE UNE TRÈS BONNE ANNÉE 2019 !

Vos représentant-e-s Hélène Meri, Élisabeth Landais, Alain Kamenscak, Caroline Matilla, Karine Valade, Jérôme Aufaure, Christelle Boëdec, Deborah Montecemy, Anne Pastres, Marie Bachelery et Vincent Thual vous souhaitent une nouvelle année qui soit comme vous l'envisagez. 2019 sera riche d'événements au sein de Momentum. **Le point.**



POUR COMMENCER, PLACE À LA NÉGOCIATION

Nous avons adressé en décembre une demande écrite à la direction afin d'engager l'ouverture d'une négociation concernant une prime liée au dispositif dit Macron. Pour information, nos collègues d'Eurostar recevront une prime de 400 € ou de 200 € suivant si le salaire est inférieur à 27 000 € annuels ou s'il est situé entre 27 000 € et 35 000 €. Les salariés de Momentum ont largement contribué au succès de cette année, il est donc primordial qu'Eurostar et Momentum ne nous oublient pas.

LES NAO ONT DÉBUTÉ LE 11 JANVIER

Cette année, l'inflation est plutôt bonne, ce qui donnera une base de départ favorable. ☺☺☺



5, rue Pleyel | 93200 Saint-Denis



www.cfdtrestaurationferroviaire.com



contact@cfdtrestaurationferroviaire.com



cfdt resto ferro l'appli'

☺☺☺ Nous échangerons rapidement avec vous pour réaliser un cahier revendicatif ciblé et réaliste.

2019 SERA AUSSI UNE ANNÉE DÉCISIVE POUR NOTRE CONVENTION COLLECTIVE

Les syndicats et l'Union des transports publics (UTP) se sont accordés pour démarrer une négociation de l'élargissement de la convention collective nationale à la restauration ferroviaire fin 2020.

Un calendrier est fixé par l'UTP dans cette optique. Chacun devra respecter ses engagements, car c'est ni plus ni moins une négociation qui nous attend. Il faudra faire preuve de persuasion et de vigi-

lance pour que les salariés soient gagnants. La CFDT continuera à convaincre ses interlocuteurs que cet élargissement reste la seule alternative adaptée pour l'activité.

UNE GROSSE RÉVOLUTION EN PERSPECTIVE

C'est donc une année intense qui nous attend. Avec l'équipe, nous sommes comme toujours armés pour cela et nous saurons gérer à vos côtés ses événements avec le sérieux qui s'impose. Une bonne nouvelle pour conclure, car la CFDT est devenue en décembre la première organisation syndicale de France. ●

GROS CHANGEMENT CETTE ANNÉE ET PAS DES MOINDRES

Une importante réforme dans l'entreprise avec la mise en place du CSE.

LE CSE, C'EST QUOI AU JUSTE ?

C'est l'instance unique qui remplacera les DP, le CE et le CHSCT à la fin de cette année 2019, après les élections.

À PRÉSENT, LES REPRÉSENTANTS EXERCENT À TRAVERS LES TROIS INSTANCES

- ① **Les DP** qui s'occupent des réclamations individuelles et collectives des salariés en matière d'application de la réglementation du travail.
- ② **Le CE** assure l'expression collective des salariés, la prise en compte de leurs intérêts dans les décisions relatives à la vie de l'entreprise, à l'organisation du travail, aux conditions de travail, à la formation professionnelle, ainsi que la gestion des activités sociales dans l'entreprise.
- ③ **Le CHSCT** qui est lui en charge de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité et à améliorer les conditions de travail.

LE CSE VA À LUI SEUL GÉRER L'ENSEMBLE DE CES MISSIONS

Le CSE aura pour mission de présenter à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du Code du travail et des autres dispositions légales concernant notamment la protection sociale,

ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise. Elle contribuera à promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail dans l'entreprise et réalisera des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel. Les membres de la délégation du personnel du CSE peuvent saisir l'Inspection du travail.

LE CSE ASSURERA UNE EXPRESSION COLLECTIVE DES SALARIÉS PERMETTANT LA PRISE EN COMPTE PERMANENTE DE LEURS INTÉRÊTS

- dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise ;
- dans les décisions relatives à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production ;
- et concernant les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs. ●

